



DOSSIERS PRATIQUES / THÉMATIQUES

# Covid19



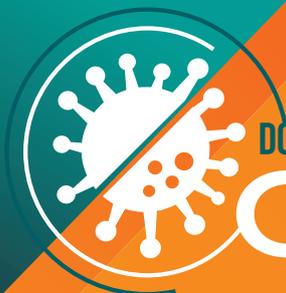
20 mai 2020

## COVID 19 : BAS LES MASQUES SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DE BRANCHE !

L'année 2020 est bouleversée par une pandémie mondiale, obligeant des changements de vie, inédits depuis la guerre. Entre confinement, télétravail, chômage partiel, les travailleurs ont dû et su s'adapter, notamment ceux qui ne comptent pas leurs heures pour faciliter ou sauver nos vies.

A l'heure de l'unité nationale, où chacun doit penser et prendre soin de son prochain, comme dans chaque crise le meilleur de l'humanité ressort... Le pire aussi. Tout comme nous avons souligné et encouragé les initiatives solidaires de certains employeurs, nous dénonçons ceux qui a contrario, peu scrupuleux profitent de cet épisode pour croître ou s'enrichir, sans aucune considération pour les salariés. Ainsi certains cumulent chômage partiel et télétravail, remettent en cause les arrêts maladies, dénoncent des accords sans raison, et dénigrent tout dialogue social. Souhaitant profiter de la solidarité nationale à des fins purement vénales, ces employeurs ne craignent pas le déshonneur.

Nous ne sommes pas naïfs, il était prévisible que certaines entreprises profitent une nouvelle fois de la situation. Mais à l'heure où chacun doit prendre ses responsabilités pour rester crédible et tenir le rôle qui lui incombe, l'attitude de certaines organisations syndicales, est, elle aussi insupportable. Ainsi le refus de négocier et la politique de la chaise vide, pratiquées dans certaines branches professionnelles, par plusieurs syndicats, sont une offense au vote des salariés. La FCE-CFDT, quant à elle reste présente, malgré les contraintes imposées par le confinement, elle poursuit son combat pour



**les salariés, leurs conditions de travail au moment où ils ont le plus besoin de dialogue social et de concertation.**

**Pour la FCE-CFDT, il est important d'avoir une vision la plus large possible de la situation des branches professionnelles couvertes par la fédération. Pour se faire, vous trouverez un état des lieux de la négociation collective décrivant au mieux la situation actuelle et les relations dans le cadre du dialogue social dans les branches. Comme vous pourrez le constater, la FCE-CFDT prend toute sa place et reste force de proposition dans un contexte sanitaire très difficile et anxiogène pour les salariés et les entreprises. /**

## PAR BRANCHE /

### / LA BRANCHE CAOUTCHOUC :

La première réaction de la branche a été d'annuler la négociation de fin mars sur les minima conventionnels (NAO) et de s'occuper de fermer son institut de formation (IFOCA dépendante du SNCP) et très certainement d'accompagner leurs adhérents à la mise en chômage partiel. Un contact a été repris lors de la mise en place des ordonnances d'urgence sanitaire pour une éventuelle négociation sur les congés payés. Depuis il n'y a eu aucun contact.

Les négociations initialement prévues ont également été annulées et ce malgré la demande de la FCE-CFDT d'ouvrir des négociations sur la mise en application d'un plan de continuité de l'activité au sein de la branche Caoutchouc.

La CGT et FO n'ont assisté à aucune réunion de négociation depuis l'an dernier (réforme des retraites) et ont refusé des réunions à distance. Seule la CFE-CGC semble prête à avancer sur ce sujet aux côtés de la FCE-CFDT. Celle-ci semble tout de même découragée par l'attitude de la CGT et de FO, absentes des débats et par l'attitude attentiste des chambres patronales.

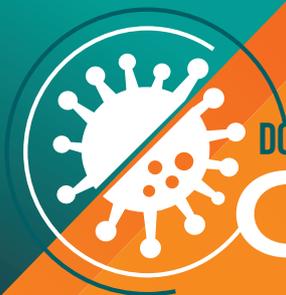
L'arrivée très prochainement du syndicat SUD, ne présage rien de bon pour l'avenir... L'éventuelle perte de majorité CFE-CGC (22,13%) et CFDT (30,32%) laisse entrevoir de grosses difficultés dans le futur dialogue social de branche... Des interrogations légitimes sur la mise en place d'une commission mixte paritaire, ou la fusion de la branche Caoutchouc avec une autre branche professionnelle commencent à se poser. /

### / LA BRANCHE CHIMIE :

Trois réunions paritaires en format conférence téléphonique ont eu lieu. Ces réunions ont été l'occasion de partager un « baromètre » construit par la chambre patronale. Ce dernier a été enrichi, suite la demande de la FCE-CFDT sur les aspects du dialogue social, la mise en place de l'activité partielle et le télétravail. Ce baromètre permettra de suivre ainsi l'évolution socio-économique dans la période.

L'avant dernière réunion du 22 Avril a été l'occasion de demander l'ouverture de négociations sur les plans de reprise d'activité dans le contexte actuel. Les organisations syndicales FO et CGT ne souhaitent pas entrer dans ce type de négociations jugées inutiles à leurs sens. La CFE-CGC a, quant à elle, marqué un intérêt certains, mais a évoqué dans le même temps des difficultés pour négocier par manque de moyens et d'outils adéquats. Même s'il existe déjà un guide référence mis en ligne à l'initiative de la chambre patronale, la FCE-CFDT souhaitait





pouvoir le faire évoluer au travers de cette négociation dans la branche chimie, et de fait donner un cadre normatif aux entreprises dépourvues d'instances représentatives du personnel. (84% des entreprises de la branche sont des PME / TPE.). France Chimie, après nous avoir laissé entendre que cette négociation pouvait éventuellement débiter, allant même jusqu'à proposer une liste de thèmes qui pouvaient s'inscrire dans cette future négociation, nous a informé, le 12 Mai dernier, qu'elle ne souhaitait pas ouvrir cette négociation en prétextant qu'il été trop tard et que la branche n'était pas le bon niveau. Nous ne pouvons que constater le niveau de nos interlocuteurs et le niveau qu'ils souhaitent donner au dialogue social. //

### // LA BRANCHE DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES :

Le contact avec les employeurs de la Branche est très régulier, avec un point tous les 15 jours sur la crise sanitaire. Les interlocuteurs des deux groupes principaux EDF et Engie fournissent des informations sérieuses dans la prise en compte des risques sanitaires. Dans les petites Entreprises Locales de Distribution (ELD), le contact est très sommaire, d'où l'envoi d'un courrier de la FCE-CFDT à ces dernières.

L'action de la CFDT a fortement contribué à faire renoncer EDF et Engie à la redistribution de dividendes cette année et éviter ainsi le chômage partiel pour les salariés des IEG.

Les négociations déjà avancées avant le début du confinement ont été menées à bien, avec la signature par la FCE-CFDT d'un avenant à l'accord sur les droits familiaux. La poursuite de la négociation d'un accord sur la formation et l'alternance devrait aboutir lorsque les réunions physiques reprendront.

Pour ce qui est des autres négociations en cours, des groupes de travail se constituent mais cela n'engage aucunement les différentes parties quant à leurs contenus. La sollicitation de la FCE-CFDT pour la prise en compte des risques psychosociaux en lien avec la crise sanitaire actuelle peine à trouver un écho auprès de la Branche, la FCE-CFDT continuera d'agir en ce sens afin d'obtenir gain de cause. Compte tenu de la difficulté et de la lourdeur à maintenir de telles réunions par conférence téléphonique, l'agenda social va être décalé vers la rentrée de septembre. //

### // LA BRANCHE PAPIER-CARTON

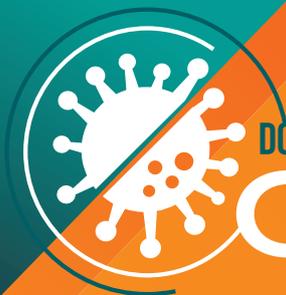
Actuellement, il est difficile d'avoir un dialogue social constructif, la CGT et FO ne veulent pas négocier ou très peu. Il est à noter qu'au sein de la CCN Production-Transformation, deux accords ont été signés avec la chambre patronale de l'UNIDIS. Le premier porte sur les frais de santé et le second sur les mesures urgentes en faveur de l'Emploi et de la Formation en cas de graves difficultés économiques conjoncturelles signés par l'ensemble des organisations syndicales et patronales.

Suite aux ordonnances d'urgence sanitaire d'avril 2020, la FCE-CFDT est la seule à avoir formulé des propositions sur les modalités de prise de CP. L'accord étant minoritaire, il ne s'appliquera pas. Sur le plan de reprise d'activité, la FCE-CFDT a demandé un accord-cadre et non pas une délibération comme le souhaitait l'Unidis pour obtenir la signature de la CGT et de FO.

Dans la CCN du Cartonage l'accord sur la prise de CP, ne sera pas applicable, seule la FCE-CFDT, avec 28,94% de représentativité était signataire.

Dans la CCN du Commerce de gros distribution l'accord salaire sera signé à la fin du déconfinement par la CFDT, CFTC, FO et la CGT. A souligner tout de même que la CGT n'a pas assisté à la négociation.





Dans la CCN des instruments à écrire, la FCE-CFDT reste dans l'attente d'une date de réunion pour ouvrir des négociations sur les minima de branche et pour pouvoir faire un premier bilan de la situation suite à la crise sanitaire en cours. //

## // LA BRANCHE PÉTROLE

La Branche des industries Pétrolières s'est engagée en 2019 à ouvrir des négociations sur 3 différents thèmes : La sécurité, la QVT et la formation professionnelle. Un calendrier a été proposé et a été ouvert à cet effet. Depuis fin 2019, confrontés à des mouvements sociaux en lien avec la réforme des retraites, les organisations syndicales contestataires CGT et FO ont demandé la suspension des négociations alors que seul le thème sécurité était à peine ouvert. Les instances paritaires devaient se réunir courant mars afin d'élaborer un nouvel agenda social. Avec la crise sanitaire du Covid 19, la situation est de nouveau au point mort et le renouvellement du Président de l'UFIP et de son Directeur des affaires sociales n'arrange rien.

La FCE-CFDT et la CFE-CGC ont proposé des actions de reprise des travaux, mais toutes les initiatives ont été avortées.

Du côté de la CCN du Négoce Pétrolier, le dialogue sociale devrait reprendre avec en ligne de mire les négociations sur les minima de branche dès que possible. //

## // LA BRANCHE PHARMACIE

Malgré la crise sanitaire, le dialogue social dans les 3 CCN de la branche pharmacie s'est maintenu même s'il fonctionne au ralenti et les échanges avec les chambres patronales et les autres organisations syndicales continuent toujours d'exister. Les nouveaux modes de réunions par visioconférence et téléconférence ont été mis en place et acceptés par l'ensemble des partenaires sociaux dans le cadre de négociation durant cette période. Dès que le déconfinement le permettra et lorsque la situation reviendra à la normale, les réunions paritaires reprendront en présentiel. //

## // LA BRANCHE PLASTURGIE

Lors de la mise en place des mesures d'urgence sanitaire, la FCE-CFDT est la seule organisation syndicale à avoir pris contact avec les différentes fédérations patronales de la plasturgie afin de voir quelles étaient les réactions suite aux annonces gouvernementale en matière de confinement, de chômage partiel et de télétravail. Après plus de 15 jours de silence, la Fédération de la Plasturgie est revenue au contact de la FCE-CFDT pour réamorcer un semblant de dialogue social.

Les chambres patronales, par opportunisme, ont essayé d'ouvrir des négociations pour remettre en cause des acquis conventionnels sur les rémunérations liées au travail des jours fériés et au travail dominical suite à la mise en place des nouvelles ordonnances.

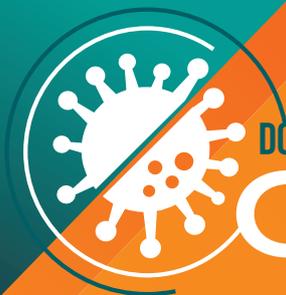
Seules la FCE-CFDT et la CGC ont maintenu de façon formelle le dialogue social dans la plasturgie. Depuis la réforme des retraites, la CGT et FO appliquent la politique de la chaise vide et refusent catégoriquement les réunions à distance. Il semblerait que FO revienne à la table des négociations prochainement.

Les outils de visioconférence permettent d'échanger sur des thématiques au niveau de la branche mais cela ne permet pas de négocier dans de bonnes conditions. //

## // LA BRANCHE NAVIGATION DE PLAISANCE

Le dialogue social avec la chambre patronale, la Fédération des Industries Nautiques (FIN) est régulier et de qualité. Plusieurs échanges par visioconférence ont déjà eu lieu depuis la mi-mars. La dernière en date a permis de finaliser un accord sur les minima de branche pour





l'année 2020. Malheureusement, la CGT, FO et la CFTC refusent toutes participations aux réunions de négociations. Seule la CFE-CGC est venue se joindre à la FCE-CFDT pour assurer la continuité du dialogue social et les travaux en cours dont ceux sur la révision de la CCN. 

## LA BRANCHE VERRE

La branche Verre a réaffirmé qu'il ne saurait y avoir d'autres priorités que la santé et la sécurité des salariés de la branche et de leur famille.

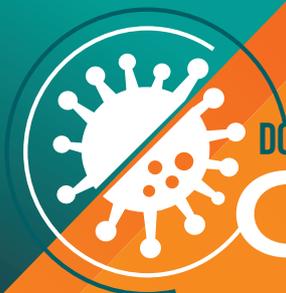
Des mesures de prévention et de précaution préconisées par le gouvernement seront discutées et négociées dans le cadre du dialogue social de branche suite à la demande de la FCE-CFDT de la mise en place d'un plan de continuité de l'activité.

Le relationnel avec les autres organisations syndicales s'avère difficile et compliqué. Seule l'UNSA s'est dite prête avec la FCE-CFDT à la tenue de réunions paritaires en visioconférence avec la chambre patronale. La CGT, FO et la CFTC refusent toutes négociations en mode visio et s'opposent à tout accord signé par les autres OS.

Au niveau du patronat, le dialogue social dépend grandement des entreprises, la Fédération a dû intervenir suite à certaines dérives de certains directeurs d'établissements. La FCE-CFDT est également intervenue auprès de la chambre patronale quand ces dérives ont été constatées et signalées afin de remédier à des situations illicites. Des points positifs sont aussi à mettre au crédit d'entreprises qui ont œuvré à une vraie politique de mise en place des barrières sanitaires.

Le dialogue social se passe relativement bien. La CFDT tient son rôle d'élément moteur et facilitateur dans les échanges avec les partenaires sociaux dans la CCN du Verre à la main, et dans la CCN de la Miroiterie. Dans le Verre mécanique, le climat social est beaucoup plus tendu car les revendications et les objectifs des autres O.S sont vraiment trop éloignés de celle de la FCE-CFDT. Le climat social risque de continuer à se durcir après la crise sanitaire. 



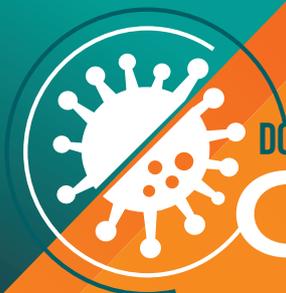


## SYNTHÈSE DES NÉGOCIATIONS D'ACCORDS PAR BRANCHE

### SYNTHÈSE DES NÉGOCIATIONS D'ACCORDS DE BRANCHE CONCERNANT LA PRISE DE CP PENDANT LA CRISE SANITAIRE, DANS LES DIFFÉRENTES CCN.

- ▶ **CAOUTCHOUC**  
pas de demande de la chambre patronale
- ▶ **CHIMIE**  
pas de demande de la chambre patronale
- ▶ **IEG**  
pas de demande de la chambre patronale
- ▶ **PAPIER-CARTON :**
  - › **Cartonnage**  
échec de la négociation suite au refus de la CGT et de FO / pas d'accord
  - › **Distribution**  
pas de demande de la chambre patronale
  - › **Instruments à écrire**  
refus de la CGT et de FO de négocier
  - › **Production/Transformation**  
refus de la CGT et de FO de négocier
- ▶ **PÉTROLE**
  - › **Industrie pétrolière**  
pas de demande de la chambre patronale
  - › **Négoce pétrolier**  
pas de demande de la chambre patronale
- ▶ **PHARMACIE**
  - › **Industrie pharmaceutique (LEEM)**  
échec de la négociation / pas d'accord
  - › **Diagnostic vétérinaire (L'Union)**  
pas de demande de la chambre patronale
  - › **Répartition pharmaceutique**  
pas de demande de la chambre patronale





▶ **PLASTURGIE**

pas de demande de la chambre patronale

▶ **NAVIGATION DE PLAISANCE**

pas de demande de la chambre patronale

▶ **VERRE**

› **Verre mécanique**

pas de demande de la chambre patronale

› **Cristallerie**

pas de demande de la chambre patronale

› **Miroiterie**

pas de demande de la chambre patronale

› **Union des métiers du verre**

pas de demande de la chambre patronale

› **Vitrail**

pas de demande de la chambre patronale

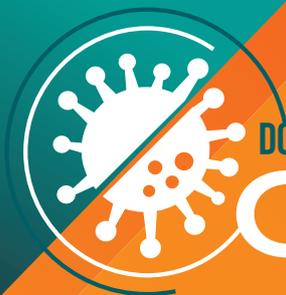
---

## POUR RAPPEL

Les accords de branche sont signés entre les représentants des entreprises et une ou plusieurs organisations syndicales représentatives au sein d'une branche professionnelle. Ils permettent de définir des règles communes adaptées à une même activité professionnelle.

Depuis les ordonnances Travail de 2017, la loi offre la priorité aux accords de branches sur les accords d'entreprise dans certains sujets tels que les salaires minimum, les classifications, la protection sociale complémentaire, la formation, la pénibilité et l'égalité professionnelle femmes-hommes. Les entreprises ne peuvent y déroger sauf à proposer aux salariés des mesures complémentaires plus favorables. /





## CONCLUSION

**POUR LA FCE-CFDT**, la négociation collective de branche constitue un niveau essentiel de protection pour les salariés n'ayant pas de CSE et/ou de représentation syndicale dans leurs entreprises, en particulier pour celles et ceux issus des TPE/PME.

On constate dans la grande majorité des branches de la fédération que le dialogue social est difficile voire même parfois à l'arrêt. Cependant, il continue à exister parce que la FCE-CFDT est motrice pour poursuivre les négociations de branche engagées et pour ouvrir la négociation collective à des sujets liés à l'actualité de cette crise sanitaire.

On note majoritairement l'attitude bloquante de la CGT et de FO de tenir des réunions en visioconférence pour négocier et de refuser voire de s'opposer à des accords dans l'intérêt général des salariés.

**POUR LA FCE-CFDT**, cette politique de la chaise vide est complètement irresponsable, discrédite les organisations syndicales et fait le jeu des détracteurs de dialogue social de branche. Elle contribue à alimenter les discours antisyndicaux et met à mal la démocratie sociale.

**POUR LA FCE-CFDT**, il est à craindre dans les mois à venir, un durcissement des positions des différents acteurs dans le cadre du dialogue social de branche. Quid à terme de maintenir des négociations de branche au niveau national si les organisations syndicales ne participent plus aux réunions des instances paritaires.

**POUR LA FCE-CFDT**, employeurs, élus, ou soi-disant représentants des salariés, en faisant fi de leurs responsabilités, mettent en danger l'avenir du dialogue social de branche. Notre combat est aujourd'hui collectif pour la santé des salariés, de tous les citoyens.

**LA FCE-CFDT**, avec l'implication de ces équipes de négociation, avec l'énergie de ces militants se battra pour poursuivre le dialogue social dans les branches professionnelles et défendra ses revendications et propositions pour la reconstruction d'une société juste et solidaire.

**« Humanisme et progrès social, bâtissons l'avenir »**



CHIMIE ÉNERGIE

► Fédération Chimie Energie Cfdt  
47/49 Av. Simon Bolivar  
75019 PARIS  
01 56 41 53 00  
fce@fce.cfdt.fr  
www.fce.cfdt.fr



**CORONAVIRUS COVID-19**

Des réponses à vos questions sur la **FAQ** de la Cfdt ou en écrivant à [covid-19@cfdt.fr](mailto:covid-19@cfdt.fr)